

Rapport financier intermédiaire (non audité)

pour la période close le 30 juin 2026

État de la situation financière (non audité) (en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Au 30 juin 2026 (note 1)

	30 juin 2026
Actif	
Actif courant	
Placements (actifs financiers non dérivés) (notes 2 et 3)	251 725
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	1 371
Intérêts à recevoir	1
Dividendes à recevoir	383
Montant à recevoir à l'émission de parts	3 496
Total de l'actif	256 976
Passif	
Passif courant	
Distributions à verser aux porteurs de parts rachetables	1 357
Total du passif	1 357
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	255 619
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	
Parts ordinaires	255 619
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (\$) (note 5)	
Parts ordinaires	21,19
Cours de clôture (\$)	
Parts ordinaires	21,19

Organisation du fonds négocié en Bourse (note 1)

Le FNB CIBC a été créé le 27 janvier 2026 (la date de création).

Catégorie	Date de début des activités
Parts ordinaires	27 janvier 2026

État du résultat global (non audité)
(en milliers de dollars, sauf les montants par part et le nombre moyen de parts)

Pour la période close le 30 juin 2026 (note 1)

	30 juin 2026
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	
Intérêts aux fins de distribution	2
Revenu de dividendes	972
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés	
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(8)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	2
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	2 430
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	3 398
Charges (note 6)	
Frais de gestion ±±	72
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	–
Coûts de transaction	–
Total des charges avant les renoncations/prises en charge	72
Renoncations/prises en charge par le gestionnaire	–
Total des charges après les renoncations/prises en charge	72
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	3 326
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (à l'exclusion des distributions)	
Parts ordinaires	3 326
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par série (en milliers)	
Parts ordinaires	4 420
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions) (\$)	
Parts ordinaires	0,75

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Parts ordinaires	0,19 %

±±± Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2026
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)	
Total payé	4
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	–
Payé à CIBC World Markets Corp.	–
Rabais de courtage (en milliers de dollars)	
Total payé	–
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	–

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
(en milliers de dollars)

Pour la période close le 30 juin 2026 (note 1)

	Parts ordinaires
	30 juin 2026
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	3 326
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	
Du revenu de placement net	(1 357)
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	(1 357)
Transactions sur parts rachetables	
Montant reçu à l'émission de parts	253 650
Total des transactions sur parts rachetables	253 650
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	255 619
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	255 619
Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)	
Au 30 juin 2026	
Solde au début de la période	–
Parts rachetables émises	12 065
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–
Total des parts rachetables émises	12 065
Parts rachetables rachetées	–
Solde à la fin de la période	12 065

Tableau des flux de trésorerie (non audité)
(en milliers de dollars)

Pour la période close le 30 juin 2026 (note 1)

	30 juin 2026
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	3 326
Ajustements au titre des éléments suivants :	
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	8
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(2 430)
Achat de placements	(249 461)
Produits de la vente de placements	158
Intérêts à recevoir	(1)
Dividendes à recevoir	(383)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(248 783)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Montant reçu à l'émission de parts	250 154
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	250 154
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	1 371
Perte (profit) de change sur la trésorerie	–
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	–
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	1 371
Intérêts reçus	1
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	589

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2026

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
ACTIONS CANADIENNES				
Services de communications				
BCE Inc.	13 099	440	400	
Cineplex Inc.	1 700	19	20	
Cogeco Communications Inc.	1 598	104	101	
Québecor Inc., catégorie B	10 798	678	731	
Rogers Communications Inc., catégorie B	18 397	932	849	
Telesat Corp.	1 100	72	79	
TELUS Corp.	37 796	639	567	
		2 884	2 747	1,1 %
Consommation discrétionnaire				
Ariztia Inc.	7 199	1 012	1 126	
AutoCanada Inc.	2 099	46	48	
Boston Pizza Royalties Income Fund	1 700	40	40	
BRP Inc.	2 398	196	208	
Canada Goose Holdings Inc.	4 098	60	55	
La Société Canadian Tire Ltée, catégorie A	5 599	1 047	1 094	
Dollarama inc.	9 894	1 760	1 856	
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	4 696	379	343	
Groupe Dynamite Inc.	1 600	127	86	
Linamar Corp.	5 192	492	522	
Magna International Inc.	30 355	2 610	2 831	
Martinrea International Inc.	10 398	111	104	
Groupe d'alimentation MTY Inc.	1 100	43	41	
Pet Valu Holdings Ltd.	4 098	80	75	
Pizza Pizza Royalty Corp.	1 400	21	18	
Restaurant Brands International Inc.	14 498	1 517	1 492	
Spin Master Corp.	3 595	67	73	
		9 608	10 012	3,9 %
Biens de consommation de base				
Alimentation Couche-Tard Inc.	26 788	2 126	2 422	
Canada Packers Inc.	2 699	51	52	
Empire Co. Ltd., catégorie A	13 491	657	670	
George Weston Limitée	6 199	600	631	
Jamieson Wellness Inc.	1 100	37	46	
Les Compagnies Loblaw Limitée	28 596	1 806	1 840	
Les Aliments Maple Leaf Inc.	9 885	290	301	
Metro Inc.	8 385	768	760	
North West Co. Inc. (The)	6 899	352	341	
Premium Brands Holdings Corp.	2 098	179	176	
Rogers Sugar Inc.	10 796	71	74	
Saputo Inc.	21 969	917	902	
		7 854	8 215	3,2 %
Énergie				
ACT Energy Technologies Ltd.	6 600	44	39	
Advantage Energy Ltd.	18 489	188	191	
ARC Resources Ltd.	25 092	715	748	
Athabasca Oil Corp.	77 208	881	789	
Baytex Energy Corp.	112 942	737	643	
Birchcliff Energy Ltd.	28 896	188	179	
Bonterra Energy Corp.	1 885	13	10	
Corporation Cameco	11 597	1 821	1 676	
Canadian Natural Resources Ltd.	125 665	7 937	7 052	
Cardinal Energy Ltd.	11 498	135	125	
Cavvy Energy Ltd.	22 884	34	35	
Cenovus Energy Inc.	121 875	4 649	4 289	
CES Energy Solutions Corp.	29 495	540	489	
Enbridge Inc.	81 873	6 213	6 297	
Enerflex Ltd.	19 397	668	676	
Energy Fuels Inc.	33 144	854	682	
Ensign Energy Services Inc.	26 387	106	88	
Freehold Royalties Ltd.	20 997	364	339	
Frontera Energy Corp.	4 699	67	40	
Gibson Energy Inc.	9 494	274	273	
Greenfire Resources Ltd.	2 200	19	18	
Headwater Exploration Inc.	36 295	464	429	
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	8 697	1 520	1 385	
InPlay Oil Corp.	2 799	47	41	
International Petroleum Corp. of Sweden	4 700	171	145	
IsoEnergy Ltd.	1 999	32	28	
Journey Energy Inc.	5 788	32	24	
Kelt Exploration Ltd.	27 789	264	243	
Keyera Corp.	29 797	1 650	1 697	
Laramide Resources Ltd.	500	—	—	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Mattr Corp.	5 700	61	73	
Mega Uranium Ltd. NPV	15 950	11	8	
Meren Energy Inc.	31 437	72	61	
NexGen Energy Ltd.	17 497	283	233	
North American Construction Group Ltd.	4 699	91	89	
Obsidian Energy Ltd.	12 094	196	140	
Paramount Resources Ltd., catégorie A	5 398	161	146	
Parex Resources Inc.	10 369	280	222	
Pason Systems Inc.	9 198	128	113	
Pembina Pipeline Corp.	28 478	1 806	1 869	
PetroTal Corp.	145 390	83	65	
Peyto Exploration & Development Corp.	33 195	851	785	
PHX Energy Services Corp.	4 099	50	44	
PrairieSky Royalty Ltd.	7 299	240	232	
Precision Drilling Corp.	2 395	309	261	
Rockpoint Gas Storage Inc., catégorie A	1 599	46	47	
Saturn Oil & Gas Inc.	23 296	152	122	
Secure Waste Infrastructure Corp.	2 497	52	55	
South Bow Corp.	32 697	1 605	1 633	
Spartan Delta Corp.	31 387	397	359	
Strathcona Resources Ltd.	9 894	432	373	
Suncor Énergie Inc.	88 879	7 802	6 781	
Surge Energy Inc.	19 697	190	182	
Tamarack Valley Energy Ltd.	86 464	1 072	1 070	
Corporation TC Énergie	28 396	2 580	2 667	
Tenaz Energy Corp.	3 397	191	157	
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.	3 200	50	54	
Topaz Energy Corp.	7 199	226	214	
Total Energy Services Inc.	6 699	162	148	
Tourmaline Oil Corp.	35 183	2 237	2 086	
Trican Well Service Ltd.	33 755	250	227	
Uranium Royalty Corp.	8 800	44	35	
Valeura Energy Inc.	16 698	210	174	
Vermilion Energy Inc.	29 785	500	395	
Whitecap Resources Inc.	171 282	2 703	2 523	
		56 150	52 313	20,5 %
Services financiers				
La Société de Gestion AGF Limitée, catégorie B	4 599	81	93	
Atrium Mortgage Investment Corp.	3 700	44	44	
Banque de Montréal	31 096	6 777	7 795	
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	57 204	6 142	7 052	
Brookfield Corp., catégorie A	62 200	3 898	3 764	
Brookfield Wealth Solutions Ltd.	1 397	86	84	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	44 700	6 716	7 300	
DeFi Technologies Inc.	35 300	32	26	
Société financière Definity	8 197	550	617	
EQB Inc.	2 000	235	266	
Fairfax Financial Holdings Ltd.	690	1 593	1 610	
Fiera Capital Corp., catégorie A	4 998	27	26	
Firm Capital Mortgage Investment Corp.	3 097	37	38	
goeasy Ltd.	300	10	13	
Great-West Lifeco Inc.	7 698	573	696	
IA Société financière inc.	8 191	1 392	1 604	
Société financière IGM Inc.	4 593	349	364	
Intact Corporation financière	11 296	3 008	3 306	
Société Financière Manuvie	59 492	3 130	3 422	
MCAN Mortgage Corp.	3 995	98	103	
Banque Nationale du Canada	16 981	3 426	3 802	
Onex Corp.	3 399	373	360	
Power Corporation du Canada	14 295	1 125	1 264	
Propel Holdings Inc.	3 000	65	78	
RFA Financial Inc.	1 697	42	45	
Banque Royale du Canada	57 092	14 333	16 767	
Sprott Inc.	1 800	328	288	
Financière Sun Life inc.	23 096	2 239	2 572	
Timbercreek Financial Corp.	6 798	45	44	
Groupe TMX Ltée	9 485	497	440	
Banque Toronto-Dominion (La)	78 791	11 733	13 587	
Trisura Group Ltd.	5 597	241	248	
VersaBank	798	20	26	
		69 245	77 744	30,4 %
Soins de santé				
Bausch Health Cos. Inc.	5 900	44	41	
Extendicare Inc.	12 395	387	434	
Thérapeutique Knight inc.	7 797	63	77	
Medical Facilities Corp.	100	2	2	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2026 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Vitalhub Corp.	1 000	8	7	
		504	561	0,2 %
Industrie				
ADENTRA Inc.	3 695	126	143	
Groupe Aecon Inc.	10 098	479	460	
AG Growth International Inc.	598	13	12	
Air Canada	9 999	207	247	
Anaergia Inc.	693	2	2	
Groupe AlkinsRéalis inc.	12 698	1 103	1 118	
ATS Corp.	5 000	191	204	
Badger Infrastructure Solutions Ltd.	4 696	387	437	
Ballard Power Systems Inc.	20 987	136	116	
Bird Construction Inc.	7 998	419	518	
Black Diamond Group Ltd.	7 397	132	137	
Bombardier Inc.	2 497	697	815	
Brookfield Business Corp.	4 500	206	191	
CAE Inc.	8 097	294	288	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	29 589	4 618	5 008	
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	27 385	3 244	3 367	
Cargojet Inc.	1 199	99	102	
Chorus Aviation Inc.	1 899	45	46	
Dexterra Group Inc.	100	1	1	
Doman Building Materials Group Ltd.	5 494	56	63	
Element Fleet Management Corp.	24 365	713	713	
Exchange Income Corp.	3 400	369	450	
Fanning International Inc.	10 593	1 006	1 061	
GFL Environmental Inc.	3 993	214	208	
Hammond Power Solutions Inc.	500	150	174	
K-Bro Linen Inc.	700	29	30	
MDA Space Ltd.	5 799	249	340	
Mullen Group Ltd.	15 786	330	343	
RB Global Inc.	6 399	934	1 057	
Quincaillerie Richelieu Ltée	6 099	242	249	
Métaux Russel Inc.	7 494	436	451	
Savaria Corp.	3 600	102	107	
Stantec Inc.	3 800	433	372	
TFI International Inc.	5 799	1 126	1 184	
Thomson Reuters Corp.	2 378	293	275	
Toromont Industries Ltd.	6 390	1 377	1 490	
Wajax Corp.	3 998	122	123	
Westshore Terminals Investment Corp.	4 997	189	187	
Groupe WSP Global Inc.	4 699	962	826	
		21 731	22 915	9,0 %
Technologies de l'information				
Abaxx Technologies Inc.	1 100	65	31	
Celestica Inc.	5 695	2 895	2 946	
CGI inc.	3 199	304	293	
Computer Modelling Group Ltd.	5 900	23	21	
Constellation Software Inc.	400	1 015	1 068	
Docebo Inc.	300	7	8	
Enghouse Systems Ltd.	2 999	52	48	
Firan Technology Group Corp.	700	14	16	
Systèmes Haivision Inc.	100	1	—	
Kinaxis Inc.	1 199	171	183	
Lightspeed Commerce Inc.	4 000	50	59	
Open Text Corp.	5 597	178	176	
Shopify Inc., catégorie A	37 388	6 128	6 067	
Tantalus Systems Holding Inc.	2 100	13	11	
		10 916	10 927	4,3 %
Matériaux				
5N Plus Inc.	10 397	396	455	
Groupe ADF inc.	4 500	68	77	
Mines Agnico Eagle Limitée	25 397	6 429	5 596	
Alamos Gold Inc., catégorie A	43 884	2 316	1 887	
Algoma Steel Group Inc.	7 400	52	43	
Altius Minerals Corp.	3 100	167	197	
Americas Gold and Silver Corp.	1 193	10	8	
Amerigo Resources Ltd.	20 758	127	127	
Andean Precious Metals Corp.	3 884	26	23	
Aris Mining Corp.	29 177	711	617	
Aya Gold & Silver Inc.	14 000	377	376	
B2Gold Corp.	171 476	1 043	912	
Société minière Barrick	86 716	4 868	4 522	
Canfor Corp.	4 400	58	59	
Capstone Copper Corp.	90 889	1 141	1 184	
Cascades Inc.	3 799	42	44	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
CCL Industries Inc., catégorie B	10 199	881	943	
Centerra Gold Inc.	33 284	796	749	
Discovery Silver Corp.	66 271	563	562	
DPM Metals Inc.	23 496	1 120	1 082	
Groupe Dynacor inc.	100	1	1	
Eldorado Gold Corp.	26 745	1 157	1 181	
Eloco Resources Ltd.	4 895	11	8	
Endeavour Silver Corp.	29 200	383	344	
Equinox Gold Corp.	52 690	959	728	
ERO Copper Corp.	15 878	617	601	
First Majestic Silver Corp.	49 165	1 272	1 184	
First Mining Gold Corp.	1 500	1	1	
First Quantum Minerals Ltd.	61 440	2 201	2 380	
Fortuna Silver Mines Inc.	42 876	559	514	
Franco-Nevada Corp.	7 091	2 274	2 098	
Fury Gold Mines Ltd.	200	—	—	
G Mining Ventures Corp.	9 300	455	386	
Galiano Gold Inc.	34 579	113	92	
Generation Mining Ltd.	500	—	—	
Global Atomic Corp.	56 489	40	35	
GoGold Resources Inc.	30 395	93	97	
GoldMining Inc.	6 500	11	8	
Greenland Resources Inc.	200	—	—	
Gunnison Copper Corp.	14 500	6	5	
Hudbay Minerals Inc.	63 856	2 146	2 139	
i-80 Gold Corp.	800	2	2	
IAMGOLD Corp.	69 644	1 656	1 568	
Imperial Metals Corp.	7 700	55	48	
Interfor Corp.	4 900	48	64	
Ivanhoe Mines Ltd., catégorie A	26 696	315	297	
Jaguar Mining Inc.	7 498	42	39	
K92 Mining Inc.	32 783	798	730	
Kinross Gold Corp.	48 285	2 022	1 621	
Labrador Iron Ore Royalty Corp.	3 299	94	92	
Largo Inc.	1 300	2	1	
Lithium Americas Corp.	23 600	163	129	
Lundin Gold Inc.	4 396	417	336	
Lundin Mining Corp.	35 495	1 301	1 227	
LunR Royalties Corp.	730	16	14	
Major Drilling Group International Inc.	7 098	117	107	
Methanex Corp.	7 499	624	491	
Montage Gold Corp.	25 959	371	419	
Neo Performance Materials Inc.	3 900	121	145	
Northern Dynasty Minerals Ltd.	24 580	65	67	
Nouveau Monde Graphite Inc.	497	1	1	
Nutrien Ltd.	26 297	2 584	2 350	
OceanaGold Corp.	31 279	1 306	1 112	
Redevances OR Inc.	6 200	310	278	
Orezone Gold Corp.	91 760	206	207	
Orla Mining Ltd.	34 749	638	482	
Orvana Minerals Corp.	200	—	—	
Osisko Metals Inc.	44 957	65	80	
Pan American Silver Corp.	35 695	2 681	2 270	
Ressources PMET Inc.	13 400	85	78	
Rio2 Ltd.	76 090	215	202	
Silvercorp Metals Inc.	38 781	627	557	
Solaris Resources Inc.	3 700	50	44	
SSR Mining Inc.	33 469	1 380	1 342	
Stella-Jones Inc.	4 997	412	392	
Steppe Gold Ltd.	1 700	2	2	
Talisker Resources Ltd.	1 400	2	2	
Taseko Mines Ltd.	23 891	232	234	
Ressources Teck Ltée, catégorie B	24 500	2 025	2 070	
Titan Mining Corp.	1 800	7	6	
Torex Gold Resources Inc.	13 394	778	756	
Transcontinental Inc., catégorie A	12 000	72	68	
Triple Flag Precious Metals Corp.	2 199	98	93	
Vox Royalty Corp.	3 400	29	23	
Wesdome Gold Mines Ltd.	24 166	625	588	
West Fraser Timber Co. Ltd.	2 693	232	259	
Western Copper and Gold Corp.	9 500	30	30	
Wheaton Precious Metals Corp.	18 697	3 286	2 983	
Winpak Ltd.	2 000	83	87	
		59 780	55 258	21,6 %
Immobilier				
Groupe Altus Ltée	1 499	68	68	
Dream Unlimited Corp., catégorie A	1 900	36	37	
FirstService Corp.	1 300	234	262	
Information Services Corp., catégorie A	1 500	75	76	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2026 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Mainstreet Equity Corp.	300	52	51	
Real Matters Inc.	100	1	1	
StorageVault Canada Inc.	10 697	46	50	
		512	545	0,2 %
Services publics				
Algonquin Power & Utilities Corp.	46 192	395	385	
AltaGas Ltd.	7 799	403	409	
ATCO Ltd., catégorie I	8 697	604	644	
Boralex Inc., catégorie A	9 189	336	340	
Canadian Utilities Ltd., catégorie A	13 098	654	691	
Capital Power Corp.	17 300	1 158	1 279	
Emera Inc.	22 898	1 657	1 723	
Fortis Inc.	18 401	1 428	1 495	
Hydro One Ltd.	19 471	1 119	1 139	
Northland Power Inc.	35 497	823	793	
Polaris Renewable Energy Inc.	200	2	3	
Supérieur Plus Corp.	16 198	127	126	
TransAlta Corp.	20 586	381	404	
		9 087	9 431	3,7 %
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		248 271	250 668	98,1 %
ACTIONS INTERNATIONALES				
Brésil				
Talon Metals Corp.	400	3	2	
		3	2	0,0 %
Chili				
Aclara Resources Inc.	100	—	1	
		—	1	0,0 %

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
États-Unis				
Énergie				
Kolibri Global Energy Inc.	3 998	30	28	
		30	28	0,0 %
Services financiers				
Brookfield Asset Management Ltd., catégorie A	7 398	485	471	
		485	471	0,2 %
Technologies de l'information				
Keel Infrastructure Corp.	23 197	135	188	
		135	188	0,1 %
Matériaux				
Coeur d'Alene Mines Corp.	3 365	83	78	
		83	78	0,0 %
Services publics				
Brookfield Infrastructure Corp., catégorie A	2 297	128	126	
Brookfield Renewable Corp.	3 099	164	163	
		292	289	0,1 %
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		1 025	1 054	0,4 %
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES		1 028	1 057	0,4 %
TOTAL DES ACTIONS		249 299	251 725	98,5 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen				
		(4)		
TOTAL DES PLACEMENTS		249 295	251 725	98,5 %
Autres actifs, moins les passifs				
		3 894		1,5 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			255 619	100,0 %

Annexe à l'inventaire du portefeuille (non audité)

Conventions de compensation (note 2d)

Le FNB CIBC peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Au 30 juin 2026, le FNB CIBC n'avait pas conclu de conventions selon lesquelles les instruments financiers pouvaient être compensés.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le FNB d'actions canadiennes Avantis-CIBC (le *FNB CIBC*) cherche à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de toutes capitalisations boursières, qui sont sélectionnés en fonction de facteurs qui tiennent compte de la rentabilité et des caractéristiques de valeur.

Stratégies de placement : Le FNB CIBC investit principalement dans un ensemble vaste et diversifié de sociétés canadiennes dans divers secteurs du marché et groupes industriels qui, de l'avis du sous-conseiller en valeurs, présentent des profils risque-rendement attrayants.

Les principaux risques inhérents au FNB CIBC sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques liés aux actions, au change, aux marchés étrangers et à l'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Au 30 juin 2026, le FNB CIBC ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

Risque de concentration au 30 juin 2026

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le FNB CIBC au 30 juin 2026. Le tableau du risque de concentration au 31 décembre 2025 n'est pas présenté puisque le FNB CIBC n'avait pas été créé à cette date.

Risque de crédit

Les notations représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Au 30 juin 2026, le FNB CIBC ne détenait aucun placement important dans des titres de créance.

Risque de change

Le tableau qui suit indique les devises dans lesquelles le FNB CIBC a une pondération indirecte par l'entremise de ses placements dans des parts du fonds sous-jacent. La pondération du FNB CIBC était importante au 30 juin 2026, compte tenu de la valeur marchande des instruments financiers du fonds sous-jacent (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 30 juin 2026

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
USD	743	0,3

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net au 30 juin 2026 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	30 juin 2026
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	7

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2026, la majeure partie des actifs et passifs financiers du FNB CIBC ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le FNB CIBC n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le FNB CIBC éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le FNB CIBC est exposé aux rachats quotidiens de parts rachetables. Puisque le règlement des rachats s'effectue généralement sous forme de titres, le FNB CIBC n'est pas exposé à un risque d'illiquidité important. Le FNB CIBC conserve des liquidités suffisantes pour maintenir sa liquidité.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du FNB CIBC sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des FNB CIBC qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net au 30 juin 2026 aurait augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du FNB CIBC s'était raffermie ou affaibli de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts ordinaires du FNB CIBC et celui de l'indice ou des indices du FNB CIBC, d'après 5 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du FNB CIBC. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net pourrait être considérablement différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars) 30 juin 2026
Indice MSCI Canada Marchés investissables – entreprises canadiennes (Net)	2 514

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées au 30 juin 2026 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du FNB CIBC comptabilisés à la juste valeur :

Au 30 juin 2026

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Actions	251 725	–	–	251 725
Total des actifs financiers	251 725	–	–	251 725

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour la période close le 30 juin 2026, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour la période close le 30 juin 2026, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le FNB CIBC ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de la période.

Notes des états financiers (non audité)

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des FNB CIBC et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des fonds négociés en Bourse CIBC (individuellement, le *FNB CIBC*, et collectivement, les *FNB CIBC*) est un fonds commun de placement négocié en Bourse constitué en vertu des lois de l'Ontario et régi selon une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des FNB CIBC est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI*) agit en qualité de promoteur, de gestionnaire (le *gestionnaire*), de conseiller en valeurs (le *conseiller en valeurs*) et de fiduciaire (le *fiduciaire*) des FNB CIBC et est chargé de l'administration et de la gestion des placements des FNB CIBC.

Les FNB CIBC sont offerts à la vente de façon continue par voie de prospectus sous forme de parts ordinaires (*séries*) et se négocient à la Bourse de Toronto (la *TSX*) ou à la Cboe Canada Inc. (la *Cboe Canada*) en dollars canadiens. Chaque FNB CIBC peut émettre un nombre illimité de catégories de parts, pouvant être émises en une ou en plusieurs séries. Le tableau qui suit présente le symbole boursier et les séries de parts négociées à la Bourse applicable par chaque FNB CIBC, à la date des présents états financiers :

Dénomination officielle du FNB CIBC	Symbole boursier	Bourse
FNB de gestion de trésorerie Plus CIBC	CCAD	TSX
FNB de gestion de trésorerie Plus en dollars américains CIBC	CUSD.U	TSX
FNB actif d'obligations à taux variable de qualité CIBC	CAFR	TSX
FNB actif d'obligations de sociétés de qualité CIBC	CACB	TSX
FNB d'obligations gouvernementales canadiennes à long terme CIBC	CALB	TSX
FNB à rendement flexible CIBC (couvert en \$ CA)	CFLX	TSX
FNB de croissance mondial CIBC	CGLO	TSX
FNB d'actions internationales CIBC	CINT	TSX
FNB de dividendes canadien à faible volatilité Qx CIBC	CQLC	Cboe Canada
FNB de dividendes américain à faible volatilité Qx CIBC	CQLU	Cboe Canada
FNB de dividendes international à faible volatilité Qx CIBC	CQLI	Cboe Canada
Portefeuille de FNB toutes actions CIBC	CEQY	TSX
FNB d'option d'achat couverte des banques canadiennes CIBC	CCCB	TSX
FNB d'option d'achat couverte de dividende élevé canadien CIBC	CCDC	TSX
FNB d'option d'achat couverte de dividende élevé américain CIBC	CUDC	TSX
FNB d'option d'achat couverte de dividende élevé américain CIBC	CUDC.F	TSX
FNB d'actions canadiennes Avantis-CIBC	CACE	TSX
FNB d'actions américaines toutes capitalisations Avantis-CIBC	CAUS	TSX
FNB d'actions de valeur américaines à forte capitalisation Avantis-CIBC	CALV	TSX
FNB d'actions de valeur américaines à faible capitalisation Avantis-CIBC	CAUV	TSX
FNB de répartition de l'actif toutes actions Avantis-CIBC	CAGE	TSX
FNB d'actions de valeur mondiales à faible capitalisation Avantis-CIBC	CASV	TSX
FNB d'actions internationales Avantis-CIBC	CADE	TSX
FNB d'actions de marchés émergents Avantis-CIBC	CAEM	TSX
FNB de croissance américaine à petite capitalisation Counterpoint Global CIBC	CCUS	TSX
FNB de croissance américaine à grande capitalisation Counterpoint Global CIBC	CCUL	TSX
FNB Permanence mondial Counterpoint Global CIBC	CCGP	TSX
FNB Permanence international Counterpoint Global CIBC	CCIP	TSX
FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC	CSBI	TSX
FNB indiciel obligataire canadien CIBC	CCBI	TSX
FNB indiciel obligataire mondial sauf Canada CIBC (couvert en \$ CA)	CGBI	TSX
FNB indiciel d'actions MSCI Canada CIBC (auparavant le FNB indiciel d'actions canadiennes CIBC)	CCEI	TSX
FNB indiciel d'actions MSCI États-Unis CIBC (auparavant le FNB indiciel d'actions américaines CIBC)	CUEI	TSX
FNB indiciel d'actions MSCI États-Unis CIBC (couvert en \$ CA) (auparavant le FNB indiciel d'actions américaines CIBC (couvert en \$ CA))	CUEH	TSX
FNB indiciel d'actions MSCI EAO CIBC (auparavant le FNB indiciel d'actions internationales CIBC)	CIEI	TSX
FNB indiciel d'actions MSCI EAO CIBC (couvert en \$ CA) (auparavant le FNB indiciel d'actions internationales CIBC (couvert en \$ CA))	CIEH	TSX
FNB indiciel d'actions MSCI Marchés émergents CIBC (auparavant le FNB indiciel d'actions de marchés émergents CIBC)	CEMI	TSX
FNB indiciel énergie propre CIBC	CCLN	Cboe Canada

Les expressions *FNB indiciel CIBC* et *FNB indiciels CIBC* désignent l'un ou l'ensemble des FNB CIBC suivants : FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC, FNB indiciel obligataire canadien CIBC, FNB indiciel obligataire mondial sauf Canada CIBC (couvert en \$ CA), FNB indiciel d'actions MSCI Canada CIBC (auparavant le FNB indiciel d'actions canadiennes CIBC), FNB indiciel d'actions MSCI États-Unis CIBC (auparavant le FNB indiciel d'actions américaines CIBC), FNB indiciel d'actions MSCI États-Unis CIBC (couvert en \$ CA) (auparavant le FNB indiciel d'actions américaines CIBC (couvert en \$ CA)), FNB indiciel d'actions MSCI EAO CIBC (auparavant le FNB indiciel d'actions internationales CIBC), FNB indiciel d'actions MSCI EAO CIBC (couvert en \$ CA) (auparavant le FNB indiciel d'actions internationales CIBC (couvert en \$ CA)), FNB indiciel d'actions MSCI Marchés émergents CIBC (auparavant le FNB indiciel d'actions de marchés émergents CIBC) et FNB indiciel énergie propre CIBC.

Chaque série de parts peut exiger des frais de gestion différents. Les charges d'exploitation peuvent être communes ou propres à une série. Les charges propres à une série sont réparties par série. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque série de parts.

La date à laquelle chaque FNB CIBC a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque série de chaque FNB CIBC ont été vendues au public pour la première fois (la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du fonds négocié en Bourse* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille de chacun des FNB CIBC est présenté au 30 juin 2026. Les états de la situation financière de chacun des FNB CIBC sont présentés aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque FNB CIBC sont établis pour les semestres clos les 30 juin 2026 et 2025, à l'exception des FNB CIBC créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création aux 30 juin 2026 et 2025.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 14 août 2026.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'IAS 34), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'IASB).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque FNB CIBC est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes internationales d'information financière (les IFRS). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les FNB CIBC pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des FNB CIBC. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des FNB CIBC (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les actifs financiers doivent être classés au moment de la comptabilisation initiale dans l'une des catégories ci-dessous en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des FNB CIBC et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des FNB CIBC est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des FNB CIBC; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les FNB CIBC ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque FNB CIBC relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des FNB CIBC en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des FNB CIBC, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, des directives internes et la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque FNB CIBC pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les FNB CIBC. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les FNB CIBC utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les FNB CIBC classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque FNB CIBC se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un FNB CIBC, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les FNB CIBC, dont les évaluations classées au niveau 3.

Notes des états financiers (non audité)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les FNB CIBC. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les FNB CIBC sont exposés. Certains FNB CIBC peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial ou municipal canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur notation s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une notation plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou selon une notation équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notations des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des FNB CIBC représentent des notations recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notations utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs. Les notations utilisées par le conseiller en valeurs pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs.

Les FNB CIBC peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les FNB CIBC relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 21.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les FNB CIBC peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des FNB CIBC.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les FNB CIBC sont exposés aux rachats quotidiens de parts rachetables et, puisque le règlement des rachats s'effectue généralement sous forme de titres, le FNB CIBC n'est pas exposé à un risque d'illiquidité important. De façon générale, les FNB CIBC conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un FNB CIBC de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour un FNB CIBC.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des FNB CIBC. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 30 juin 2026, les FNB CIBC n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les FNB CIBC et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les FNB CIBC n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au FNB CIBC qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le FNB CIBC.
- vi) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Conventions de compensation* à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un FNB CIBC est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le FNB CIBC. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des FNB CIBC, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des FNB CIBC, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les FNB CIBC peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les FNB CIBC qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les FNB CIBC qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Swaps

Les FNB CIBC peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les FNB CIBC peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les FNB CIBC à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les FNB CIBC ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des FNB CIBC applicables.

i) Contrats à terme standardisés

Les FNB CIBC peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

j) Options

Les FNB CIBC peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, les FNB CIBC subissent une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, les FNB CIBC réalisent un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, les FNB CIBC comptabilisent une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, les FNB CIBC comptabilisent un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

k) Prêt de titres

Un FNB CIBC peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un FNB CIBC ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce FNB CIBC (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du FNB CIBC dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une notation approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

Notes des états financiers (non audité)

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au FNB CIBC le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un FNB CIBC sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des FNB CIBC et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des FNB CIBC. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des FNB CIBC et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les FNB CIBC. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des FNB CIBC.

I) Fonds à séries multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une série) du FNB CIBC sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque série de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une série n'ont pas besoin d'être attribués.

m) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

n) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviations des devises	Nom de la devise	Abréviations des devises	Nom de la devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis	JPY	Yen japonais
ARS	Peso argentin	KRW	Won sud-coréen
AUD	Dollar australien	MAD	Dirham marocain
BRL	Real brésilien	MXN	Peso mexicain
CAD	Dollar canadien	MYR	Ringgit malais
CHF	Franc suisse	NOK	Couronne norvégienne
CLP	Peso chilien	NZD	Dollar néo-zélandais
CNY	Renminbi chinois	PEN	Nouveau sol péruvien
COP	Peso colombien	PHP	Peso philippin
CZK	Couronne tchèque	PKR	Roupie pakistanaise
DKK	Couronne danoise	PLN	Zloty polonais
EGP	Livre égyptienne	QAR	Riyal qatarien
EUR	Euro	RUB	Rouble russe
GBP	Livre sterling	SEK	Couronne suédoise
HKD	Dollar de Hong Kong	SGD	Dollar de Singapour
HUF	Forint hongrois	THB	Baht thaïlandais
IDR	Rupiah indonésienne	TRY	Nouvelle livre turque
ILS	Shekel israélien	TWD	Dollar de Taïwan
INR	Roupie indienne	USD	Dollar américain
JOD	Dinar jordanien	ZAR	Rand sud-africain

Autres abréviations	Description
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
OVC	Obligation à valeur conditionnelle internationale
ELN	Billet lié à des titres de participation
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
CAÉ sans droit de vote	Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

o) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque série, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

p) Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations n'étaient pas encore en vigueur au 30 juin 2026 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

ii) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;

- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les FNB CIBC évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des FNB CIBC.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un FNB CIBC correspond à un jour ouvrable où une séance de négociation est tenue à la TSX ou à la Cboe Canada et où la bourse ou le marché principal pour les titres détenus par le FNB CIBC est ouvert aux fins de négociation. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un FNB CIBC est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le FNB CIBC et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un FNB CIBC investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la notation de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un FNB CIBC, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du FNB CIBC. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un FNB CIBC sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des FNB CIBC sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire évalue à la juste valeur tout titre ou autre bien d'un FNB CIBC pour lequel aucun cours n'est disponible ou dont le cours, de l'avis du gestionnaire, ne reflète pas adéquatement la valeur réelle. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les FNB CIBC peuvent investir dans d'autres fonds de placement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des FNB CIBC dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des FNB CIBC à ces placements. Les participations des FNB CIBC dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les FNB CIBC ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des FNB CIBC dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Les FNB CIBC sont autorisés à émettre un nombre illimité de catégories de parts cessibles et rachetables, pouvant être émises en une ou en plusieurs séries, représentant une quote-part égale et indivise de l'actif net attribuable aux porteurs des parts rachetables de ce FNB CIBC.

Chaque part confère à son porteur le droit à un vote aux assemblées des porteurs de parts et à une participation égale à celle de toutes les autres parts du FNB CIBC à l'égard de tous les paiements faits aux porteurs de parts, sauf les distributions de frais de gestion, y compris les distributions de revenu net et de gains en capital réalisés nets et, à la dissolution, à une participation égale au reliquat de l'actif net des FNB CIBC après le règlement de toutes les dettes non réglées attribuables aux parts du FNB CIBC. Le FNB CIBC n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un FNB CIBC est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce FNB CIBC, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 30 juin 2026 et 2025 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Notes des états financiers (non audité)

6. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des FNB CIBC et calculés quotidiennement. Les frais de gestion, majorés de la TPS/TVH applicable, sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire et les honoraires du conseiller en valeurs sont prélevés par le gestionnaire sur les frais de gestion reçus des FNB CIBC. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque série de parts du FNB CIBC sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global.

En plus du paiement des frais de gestion et à moins qu'ils ne soient pris en charge ou remboursés par le gestionnaire, les seuls frais payables par chacun des FNB CIBC sont les frais liés aux emprunts et aux intérêts; les honoraires et frais du CEI ou des membres du CEI; les nouveaux frais pouvant découler de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires imposées après l'établissement des FNB CIBC; les frais de dissolution que le gestionnaire peut attribuer à un FNB CIBC; les honoraires et frais liés à un litige ou engagés dans le but de faire valoir des droits pour le compte des FNB CIBC; les charges extraordinaires; les taxes de vente (y compris la TPS/TVH) sur ces charges ainsi que l'impôt sur le résultat, les retenues d'impôt et toute autre taxe. Les FNB CIBC ne versent pas d'honoraires au fiduciaire.

Le gestionnaire peut également imputer à un FNB CIBC un montant inférieur aux frais de gestion maximums présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion. Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de renoncer aux frais de gestion. Les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un FNB CIBC qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un FNB CIBC. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le FNB CIBC au propriétaire véritable de parts du FNB CIBC applicable à titre de distribution de trésorerie (les *distributions des frais de gestion*).

Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le FNB CIBC. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le FNB CIBC ou sur tout autre investisseur du FNB CIBC. Le gestionnaire se réserve le droit d'arrêter d'effectuer des distributions des frais de gestion ou d'y apporter des changements en tout temps.

Lorsqu'un FNB CIBC investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le FNB CIBC ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le FNB CIBC ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les FNB CIBC sont admissibles ou entendent devenir admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement, à l'exception du FNB indiciel d'actions MSCI EAO CIBC (couvert en \$ CA) (*auparavant le FNB indiciel d'actions internationales CIBC (couvert en \$ CA)*) et du FNB d'obligations gouvernementales canadiennes à long terme CIBC, qui sont des institutions financières au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les FNB CIBC, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts des FNB CIBC sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des FNB CIBC a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les FNB CIBC et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un FNB CIBC peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un FNB CIBC sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des FNB CIBC qui sont admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement se termine le 15 décembre et l'année d'imposition des FNB CIBC qui sont des institutions financières se termine le 31 décembre. Le FNB de gestion de trésorerie Plus CIBC, le FNB de gestion de trésorerie Plus en dollars américains CIBC, le FNB d'option d'achat couverte des banques canadiennes CIBC, le FNB d'option d'achat couverte de dividende élevé canadien CIBC, le FNB d'option d'achat couverte de dividende élevé américain CIBC et le Portefeuille de FNB toutes actions CIBC entendent devenir admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement; cependant, l'année d'imposition de ces FNB CIBC se termine le 31 décembre.

Les FNB CIBC sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les FNB CIBC peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, et seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les FNB CIBC comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste Provision pour retenues d'impôt dans les états de la situation financière et au poste Retenues d'impôt dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les FNB CIBC aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque FNB CIBC, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs des FNB CIBC peut se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage et aident le conseiller en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les FNB CIBC ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des FNB CIBC. Le total des rabais de courtage versés par les FNB CIBC aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque FNB CIBC.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers au conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un FNB CIBC, les coûts sont répartis entre ces FNB CIBC en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux FNB CIBC, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les FNB CIBC peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des FNB CIBC, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des FNB CIBC en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des FNB CIBC au nom d'un autre fonds de placement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés.

Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du FNB CIBC.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs des FNB CIBC

GACI est le gestionnaire, le fiduciaire et le conseiller en valeurs de chacun des FNB CIBC.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des FNB CIBC, aux services juridiques, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire prend des dispositions pour la prestation des autres services administratifs requis par les FNB CIBC.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs prend des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque FNB CIBC.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux FNB CIBC. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs qui traite les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs des FNB CIBC à prendre des décisions en matière de placement pour les FNB CIBC ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des FNB CIBC. Le total des rabais de courtage versés par les FNB CIBC aux courtiers liés est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque FNB CIBC.

Courtier désigné et courtier

GACI a conclu une entente avec Marchés mondiaux CIBC inc., un membre de son groupe, afin d'agir à titre de courtier désigné et courtier pour la distribution des FNB CIBC, selon les conditions normales de concurrence en vigueur dans le secteur des fonds négociés en Bourse.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les FNB CIBC et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux FNB CIBC, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des FNB CIBC (le *dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les FNB CIBC. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un FNB CIBC, ou une partie d'un FNB CIBC, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans Compagnie Trust CIBC Mellon.

Fournisseur de services

Le dépositaire fournit également certains services au FNB CIBC, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire.

Les montants en dollars versés par les FNB CIBC (incluant toutes les taxes applicables) au dépositaire au titre des services de prêt de titres pour les semestres clos les 30 juin 2026 et 2025 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains FNB CIBC. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces FNB CIBC.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.



GESTION GLOBALE
D'ACTIFS CIBC

1-888-888-3863

www.cibc.com/fnb

info@gestiondactifscibc.com

CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 0E7

Les FNB CIBC sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Veuillez lire le prospectus ou l'aperçu des FNB CIBC avant d'investir. Pour obtenir un exemplaire de ces documents, composez le 1-888-888-3863, parlez-en à votre conseiller ou visitez le site www.cibc.com/fnb.

MD/MC Le logo CIBC et « Gestion globale d'actifs CIBC » sont des marques de commerce de la Banque CIBC, utilisées sous licence. Gestion globale d'actifs CIBC est une marque sous laquelle Gestion d'actifs CIBC inc. exerce ses activités.